



Conseil économique et social

Distr. générale
2 juin 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017
Débat consacré à l'intégration

Compte rendu analytique de la 27^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 mai 2017, à 10 heures

Président : M. Munir (Vice-Président) (Pakistan)

Sommaire

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré à l'intégration (*suite*)

Table ronde : « Éliminer la pauvreté en Afrique »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M. Shava (Zimbabwe), M. Munir (Pakistan), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré à l'intégration (suite)

Table ronde : « Éliminer la pauvreté en Afrique »

1. **M. Hamam** (Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique), animateur, souligne l'actualité de cette réunion, qui se tient alors même que l'ONU et l'Union africaine redoublent d'efforts pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, qui l'un et l'autre visent à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, en privilégiant une approche axée sur l'être humain. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces programmes montrent que le cloisonnement des activités de lutte contre la pauvreté n'est plus de mise.

2. Afin d'atteindre l'objectif de ne laisser personne de côté, il faut que les actions engagées en Afrique aboutissent, car il s'agit du continent qui rencontre le plus de difficultés pour se développer. L'Afrique est la seule région du monde à n'avoir pas atteint l'objectif n° 1 du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la pauvreté et, selon la Banque mondiale, elle abrite la moitié des pauvres du monde. Des centaines de millions d'Africains n'ont accès ni à des installations sanitaires adéquates ni à de l'eau potable. En outre, la sécheresse, la désertification et d'autres dérèglements climatiques continuent d'avoir de graves répercussions sur l'alimentation et la sécurité.

3. Malgré tout, les progrès socioéconomiques permettent d'espérer que l'objectif n° 1 de développement durable, l'élimination de la pauvreté, pourra être atteint. Une gestion micro et macroéconomique saine et une situation de stabilité politique plus propice à l'activité d'entreprise ont contribué à la croissance économique sans précédent du continent. De plus, la classe moyenne se développe et des actions sont menées pour améliorer la gestion des ressources naturelles et promouvoir l'industrialisation afin de stimuler la transformation de l'économie et d'élargir les perspectives offertes aux acteurs économiques, en particulier les femmes et les jeunes.

4. L'élimination de la pauvreté fait désormais partie des objectifs centraux de la politique nationale et l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les organismes des Nations Unies

s'emploient actuellement à intégrer les deux programmes dans les stratégies nationales de développement. Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 vise en priorité à améliorer les conditions de vie de tous les Africains, grâce à la création d'emplois, au développement de l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Il a aussi pour objectif de réduire la pauvreté par rapport à son niveau de 2013 ainsi que la proportion de la population souffrant de la faim d'ici à 2023. On ne saurait trop insister sur l'importance du soutien international à ces efforts nationaux, les financements nécessaires étant mobilisés sous la forme d'apports d'aide publique au développement (APD) et d'autres engagements, notamment ceux liés à la lutte contre les flux financiers illicites.

5. **M. Lehohla** (Statisticien en chef, Afrique du Sud), participant, note que certains efforts de développement ont abouti en Afrique, comme en témoigne le cas de l'Afrique du Sud. L'accès universel à l'électricité et un niveau satisfaisant d'accès à l'eau ont été assurés en 2016 et la pauvreté multidimensionnelle a reculé dans diverses municipalités, notamment celle de Msinga. Toutefois, l'intensité de la pauvreté est un problème tenace, même si le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a diminué. La hausse du chômage pose un défi majeur aux politiques intégrées de réduction de la pauvreté. Il s'est également révélé difficile d'accroître les années de scolarité, ce qui signifie qu'il sera compliqué, voire impossible, de transformer la forte augmentation de la population jeune en dividende démographique en Afrique du Sud.

6. D'aucuns se demandent s'il faut mobiliser les partenaires de développement, mais l'Afrique doit avant tout se mobiliser elle-même, d'abord en stimulant ses échanges commerciaux. Les données sur les niveaux de prix révèlent des disparités géographiques, avec des niveaux dans le sud plusieurs fois supérieurs à la moyenne nationale sud-africaine. Il faudrait s'employer à resserrer ces écarts sur la base d'un examen des données, qui devrait également servir à rationaliser les blocs commerciaux. Ceux qui existent en 2017, tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ont été à l'origine de hausses de prix en raison des différences entre les régimes de droits de douane. Les données issues du Programme de comparaison internationale, piloté par la Banque africaine de développement, ne sont malheureusement pas utilisées par les pays ou les organisations du continent telles que l'Union africaine. Ces données comparent les prix de milliers de produits

et services, comme la farine de millet, le riz et les dépenses de santé, et permettent de savoir dans quels domaines la production doit être augmentée.

7. La pauvreté ne peut être atténuée sans planification, et celle-ci exige des statistiques. Les services de planification doivent commencer par recourir à la modélisation en se fondant sur des données fiables. L'Afrique a adopté la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique dont l'une des grandes priorités est d'établir des mesures dans le domaine de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. Une autre initiative africaine a été la mise en place depuis 2005 d'un Symposium pour le développement de la statistique, qui se consacre aux registres et statistiques de l'état civil. L'Agenda 2063 ne peut être couronné de succès que s'il s'appuie sur des données crédibles et fiables. En 2010, 50 des 54 pays africains avaient effectué un recensement, mais il est à craindre que cette dynamique ne soit pas maintenue. Le Nigéria, par exemple, a reporté le recensement qui devait avoir lieu en 2016.

8. **M^{me} Ovonji-Odida** (Présidente du Conseil d'administration international d'ActionAid International et membre du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique), participante, fait remarquer que les solutions proposées dans les discussions sur les problèmes africains sont internes à l'Afrique. Or, il importe également d'envisager la situation en termes de relations extérieures et de facteurs exogènes et de déterminer les effets de ces derniers sur l'Afrique. Lorsqu'on interroge des parties prenantes, on n'a pas le sentiment que le système est détraqué, mais plutôt qu'il fonctionne comme il est censé fonctionner. L'Afrique se trouve dans une situation paradoxale : alors qu'elle recèle de tant de richesses naturelles, en minéraux, en terre ou en eau, elle abrite la population la plus pauvre de la planète et on peut légitimement se demander pourquoi elle se trouve dans une situation aussi problématique.

9. Il faut changer le regard sur les problèmes de l'Afrique, les envisager en termes d'appauvrissement et non de pauvreté et passer en revue les systèmes, pratiques et politiques qui ont conduit à la situation actuelle. Au lieu de débattre de la richesse, il faudrait s'intéresser aux relations d'exploitation. La question des flux financiers illicites en est un bon exemple. L'analyse des causes de ce phénomène montre en effet que les pratiques systémiques qui se mettent en place génèrent de l'enrichissement dans certains endroits et de l'appauvrissement dans d'autres. Les débats sur l'appauvrissement devraient porter sur les raisons profondes, notamment les massacres et les violences

sexistes qui visent à chasser les habitants de leurs terres pour en exploiter les richesses.

10. Des mécanismes sont en place à différents niveaux pour contribuer à la lutte contre la pauvreté. À l'ONU, notamment, l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés est en charge de mener le combat contre les flux financiers illicites. Ces mécanismes peuvent servir à corriger les déséquilibres, mais il faut aussi s'attaquer au système lui-même. Il pourrait être fait appel aux organismes des Nations Unies pour défendre le respect de normes éthiques qui contribuent à l'équité fiscale et pour veiller à ce que le système financier mondial n'appauvrisse par les pays les plus pauvres.

11. Les gouvernements doivent être invités à adopter et à appliquer les recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, établi à la demande de l'Union africaine et adopté à l'unanimité lors du Sommet de l'Union africaine. Ce rapport a commencé d'être appliqué, mais essentiellement dans des espaces non étatiques. On attend des gouvernements davantage que des grands discours; ils doivent prendre des mesures concrètes sur des questions telles que la gestion des ressources naturelles et le contrôle de leur détournement. Les statistiques et les données peuvent jouer un rôle dans le contrôle et la réglementation des pratiques des sociétés multinationales et les parlements doivent être habilités à exercer un contrôle lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts des citoyens.

12. **M^{me} El Bakri** (membre du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique et membre du Panel d'inspection de la Banque mondiale), participante, est d'avis que le principal obstacle auquel se heurtent les politiques intégrées d'élimination de la pauvreté en Afrique est le manque de ressources. Les sources traditionnelles de financement du développement se tarissent pour plusieurs raisons et il est urgent de mettre au point un modèle de financement pour faire face aux réductions à venir.

13. Bien que l'économie africaine montre des signes de reprise, avec une légère accélération de la croissance prévue pour 2017 par rapport à 2016, cette croissance reste d'un taux inférieur au rythme d'accroissement de la population. En outre, elle est inégalement répartie et varie d'un pays à l'autre. Les prix des produits de base, en particulier dans les industries extractives, sont tombés à des niveaux extrêmement bas. Certes l'inflation a ralenti et les taux de change se sont stabilisés, mais la fragilité des

économies et les conflits constituent toujours de lourdes menaces. Du fait du dérèglement climatique, les grandes sécheresses et la famine sont de retour en Afrique de l'Est.

14. Pour réduire la pauvreté, des efforts doivent être consentis dans trois domaines. Premièrement, il faut privilégier l'expansion des activités à forte intensité de travail. Deuxièmement, il faut investir dans l'éducation et la santé. Troisièmement, il faut mettre au point des dispositifs pour prévenir une rechute dans la pauvreté. Des améliorations sont observées en Afrique de l'Est, par exemple, mais les populations souffrant de la famine restent à la traîne.

15. L'efficacité des dépenses publiques doit être améliorée afin de préserver les ressources disponibles. Des conditions favorables à l'investissement du secteur privé doivent être créées, notamment par la réduction des risques dans les pays africains. Les politiques doivent favoriser une croissance durable et partagée, en mettant davantage l'accent sur le secteur agricole. Il faut aussi renforcer la mobilisation des ressources nationales, adopter des politiques de lutte contre les flux financiers illicites et accorder une attention particulière aux situations de fragilité, de conflits et de violence, en donnant la priorité aux mesures préventives. Les ressources de diverses origines doivent être mobilisées, dont l'aide publique au développement, mais aussi les concours venant de nouveaux partenaires de développement, en particulier des organisations philanthropiques. Elles peuvent également provenir de l'inversion des flux financiers illicites et du secteur privé national et international.

16. Les flux financiers illicites en provenance d'Afrique ont triplé entre 2001 et 2012. Ils ont une incidence sur le développement, car ils représentent un manque à gagner pour les recettes fiscales ainsi qu'une perte d'épargne et d'investissement dans divers secteurs économiques africains. Du fait de la nature des acteurs impliqués et du caractère transfrontalier des flux illicites, il s'agit d'une question politiquement sensible qui exige une coordination au plus haut niveau. La plupart des pays africains ont du mal à repérer ces flux en raison du manque de données précises et de l'inadéquation de leurs cadres législatif, réglementaire et institutionnel. Pour lutter contre ce phénomène, une meilleure coordination s'impose au niveau mondial, notamment entre les mécanismes des Nations Unies.

17. **M. Mmari** (Directeur exécutif de Policy Research for Development et membre de Southern Voice), participant, souligne la vaste portée de l'objectif n° 1 de développement durable, qui fait

intervenir des questions comme la protection sociale, l'équité dans l'éducation et la santé, le droit à un avenir économique et la propriété de biens essentiels comme la terre. Le renforcement de la mobilisation des ressources revêt une importance critique pour la réalisation de cet objectif en Afrique. L'aide publique au développement ne doit pas être réduite au prétexte que le produit intérieur brut est en hausse dans certains pays : cet indicateur est trompeur et réduire ces financements retarderait pour longtemps le développement de l'Afrique.

18. L'aspiration 1 de l'Agenda 2063, à savoir une Afrique prospère, et l'objectif n° 1 du Programme 2030 sont très similaires et les conditions sont favorables à leur réalisation. L'Asie du Sud-Est, en particulier, peut servir de modèle. Cette région a atteint un haut niveau de productivité en l'espace de trois décennies et a été le théâtre, surtout au Viet Nam et en Chine, de changements structurels induits par le secteur des entreprises et d'une réduction importante de la pauvreté. Certaines parties de l'Afrique, comme l'Éthiopie et la Tanzanie, ont aussi bénéficié d'une forte dynamique économique, tandis que d'autres parties du continent et du monde sont confrontées à des incertitudes et à des taux de croissance en déclin.

19. De nombreux défis restent néanmoins à relever. La transformation structurelle de l'Afrique est lente, car la majeure partie de la population est prisonnière d'un secteur agricole à faible productivité et de l'économie informelle. L'évolution démographique s'est traduite par une forte augmentation de la population jeune qui ne produira pas nécessairement un dividende démographique en raison de la faiblesse des investissements dans la formation professionnelle. Il faut encore remédier aux lacunes en matière de technologie et d'infrastructure.

20. Pour régler le problème de la pauvreté en Afrique, le premier objectif stratégique doit être l'accélération de la transformation du secteur agricole et rural. La productivité au niveau des exploitations doit être accrue en assurant aux petits agriculteurs l'accès aux nouvelles technologies. Le fonctionnement des marchés agricoles doit être amélioré de manière à favoriser l'intégration des producteurs dans les chaînes de valeur mondiales, qui sont de plus en plus dominées par les acheteurs situés dans les économies avancées. La diversification économique doit devenir une priorité et les petits exploitants doivent être encouragés à se positionner sur des productions agricoles à valeur ajoutée. Le deuxième objectif stratégique est l'industrialisation. Certains pays, comme la Tanzanie, veulent faire évoluer leur économie grâce à l'industrialisation et encouragent la production à valeur

ajoutée plutôt que l'exportation de matières premières. Des politiques commerciales favorables à cette orientation s'imposent, car les politiques actuelles ne facilitent pas l'accès des produits de fabrication africaine aux marchés mondiaux les plus lucratifs.

21. Le secteur informel joue un rôle majeur dans les économies africaines, où la production agricole est en recul, et accueille une grande partie de la main-d'œuvre déplacée de l'agriculture. Des mesures doivent donc être prises pour accroître sa productivité, réduire les risques auxquels il est exposé, éliminer les préjugés dont il est victime et l'aider à régulariser l'organisation de ses activités. Il est essentiel d'investir dans la formation professionnelle pour faire évoluer l'économie informelle et les dirigeants politiques doivent être plus à l'écoute de ceux qui y travaillent.

22. **M. Monthe** (Observateur du Cameroun), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, constate que plus de la moitié de la population de 46 pays africains vit dans un état de pauvreté multidimensionnelle aiguë. Face aux inégalités économiques extrêmes et aux changements climatiques, l'élimination de cette pauvreté est une tâche de plus en plus ardue, et d'aucuns s'interrogent à juste titre sur les engagements financiers en faveur des efforts de développement de l'Afrique.

23. Les pays africains élaborent leurs propres stratégies pour éliminer la pauvreté. L'objectif de l'Agenda 2063 est de garantir qu'aucune partie du continent ne soit laissée de côté, ce qui exige la transformation structurelle des économies africaines. Le moyen le plus efficace de renforcer le secteur manufacturier est de privilégier la production à valeur ajoutée plutôt que de continuer à exporter des matières premières. L'architecture commerciale régionale de l'Afrique est en pleine mutation pour tirer parti des complémentarités économiques et des économies d'échelle et une Zone de libre-échange continentale est en cours de négociation.

24. L'inadéquation des infrastructures constituant un obstacle majeur à l'amélioration de la productivité des secteurs économiques, les projets phares dans ce domaine doivent être accélérés. Le développement énergétique n'a pas suivi le rythme d'augmentation de la demande, ce qui a pesé sur la productivité des ménages, de l'industrie et des entreprises sur tout le continent. Il est également urgent de renforcer les institutions africaines et les systèmes de collecte de données et de statistiques et la capacité du secteur privé, y compris les petits agriculteurs, de créer des entreprises doit être favorisée.

25. Le développement durable et la transformation structurelle de l'économie doivent être axés sur l'être humain. Le développement du capital humain et le renforcement des capacités sont des questions essentielles, pluridisciplinaires et multidimensionnelles. L'Afrique aura la main-d'œuvre la plus nombreuse et la plus jeune d'ici à 2050 et elle doit commencer immédiatement à agir en faveur de l'éducation, de la recherche, de la science et de la technologie, de l'innovation, de la création d'emplois et des services sanitaires et sociaux.

26. Les changements climatiques ont des effets dévastateurs sur le continent. L'aggravation de phénomènes comme la sécheresse, la désertification et la dégradation des terres limite et compromet gravement les perspectives de développement et menace même les acquis des deux dernières décennies.

27. **M. Dennis** (Observateur du Libéria) considère que le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique contient des éléments indispensables au développement de l'Afrique et à son industrialisation. Les dirigeants africains ont bien adopté le rapport, mais ils ne se décident malheureusement pas à le mettre en œuvre. Les experts et les dirigeants africains peuvent s'appuyer sur un grand nombre de données relatives au développement et s'inspirer de l'exemple d'autres pays et continents pour concevoir autrement le développement de l'Afrique, notamment dans des domaines comme les échanges commerciaux. Si ces échanges ont favorisé le développement ces dernières années, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

28. L'Afrique étant un vaste continent, son développement sera difficile et exigera des relations internationales solides, des efforts de coopération et des mécanismes propres à assurer une bonne gouvernance et la transparence. La communauté internationale doit aider l'Afrique et les dirigeants et experts africains doivent proposer une nouvelle vision du développement, passant par la transformation de l'agriculture et l'industrialisation. Bien que certaines économies africaines connaissent une période de croissance, celle-ci n'est pas encore assez soutenue pour éliminer la pauvreté et réduire le chômage.

29. L'intervenant se demande ce que l'Afrique pourrait faire pour faire évoluer les mentalités qui sont le socle du Programme 2030 et pour qu'advienne un véritable changement. Mettre fin à la corruption en Afrique conduirait à des changements dans d'autres secteurs tels que l'éducation, la santé et le renforcement des capacités. Il demande aux participants, qui sont plus proches des décideurs, de

donner leur avis sur ce qu'il faudrait faire pour changer l'attitude des Africains à l'égard des échanges commerciaux, qui ne contribuent plus au développement.

30. **M^{me} Saran** (Afrique du Sud) souligne que l'élimination de la pauvreté est indispensable à la réalisation du Programme 2030 et qu'à sa réunion de 2017, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a réaffirmé qu'il s'agissait d'une priorité absolue. Mais le contexte mondial en constante évolution se caractérise par un certain nombre de problèmes qui doivent être pris en considération, notamment le ralentissement de l'économie mondiale, les changements climatiques et les contraintes de ressources associées à l'épuisement des ressources naturelles, à la dégradation de l'environnement et à la pollution.

31. Le constat, rappelé dans le Programme 2030, selon lequel l'Afrique subsaharienne reste la région où les taux de pauvreté sont les plus élevés fait écho à la feuille de route pour le développement de l'Afrique, l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons. Les objectifs de développement durable sont actuellement mis en œuvre en même temps que le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et appuyés, au niveau régional, par le Programme de développement des infrastructures en Afrique et les commissions économiques régionales.

32. S'agissant de la question de savoir quelles sont les meilleures politiques pour éliminer la pauvreté et quels obstacles risquent d'empêcher ou de ralentir le développement durable, l'intervenante souligne l'importance de l'aide publique au développement. La lutte contre les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique doit être au tout premier rang des actions engagées sur le plan international en faveur du financement du développement.

33. Pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, il est essentiel que des données et statistiques actualisées et fiables soient mises à la disposition des pouvoirs publics et des autres parties prenantes pour leur permettre de prendre les mesures appropriées. Le Plan d'action mondial du Cap pour les données relatives au développement durable, lancé de manière informelle en janvier 2017 au Forum mondial des Nations Unies sur les données, entend répondre au besoin de renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistique et souligne combien il importe d'examiner le rôle de la gouvernance mondiale et des statisticiens en chef.

34. L'intervenante demande aux participants de préciser le degré de coopération existant entre les

gouvernements africains et les organismes des Nations Unies ayant publié des statistiques sur les questions sociales et économiques concernant le continent et à quels éléments l'Afrique doit donner la priorité pour changer sa vision du développement. La collaboration est nécessaire entre tous les États africains et l'ONU doit dûment orienter son aide vers le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

35. **M. Hamam** (Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique) constate que, bien que la mobilisation des ressources nationales soit importante, les ressources nécessaires ne sont pas là où elles devraient être. La véritable cause du problème est connue et, pourtant, le monde n'agit pas pour récupérer les fonds qui s'évaporent dans les circuits financiers illicites, et dont le montant dépasserait le niveau actuel de l'aide publique au développement. Si la croissance est forte et soutenue dans de nombreux pays africains, le chômage demeure un problème. Ces pays sont riches en ressources et en terres et pourtant, les taux de pauvreté y sont les plus élevés du monde.

36. **M. Lehohla** (Statisticien en chef, Afrique du Sud) estime que les Africains savent créer de la valeur, mais échouent à se l'approprier, laissant d'autres en tirer parti. Les bouleversements qui se produisent en dehors du continent laissent les Africains plus pauvres qu'avant et confrontés à des problèmes politiques encore plus importants. Les dirigeants africains doivent s'efforcer de comprendre le rôle de la planification et de l'intégration, surtout en ce qui concerne les politiques commerciales et la lutte contre les flux financiers illicites.

37. Tous les pays qui ont progressé dans l'élimination de la pauvreté ont utilisé des données pour améliorer la planification de leur développement. L'intervenante espère que tous les Africains seront couverts lors du cycle 2020 du Programme mondial de recensements de la population et des logements. Lors des cycles précédents, de nombreux pays du continent n'ont pas fourni de données.

38. **M^{me} Ovonji-Odida** (Présidente du Conseil d'administration international d'ActionAid International et membre du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique), indique que dans les milieux féministes, on a coutume de dire que tout ce qui n'est pas compté ne compte pas. Cette observation vaut non seulement pour l'économie des soins non rémunérés, mais aussi pour tout le reste. Les Africains doivent être recensés pour être pris en compte dans les plans, projets et modèles.

39. L'Afrique doit passer de la production de documents, de rapports et de déclarations de politique

générale à l'application de politiques dans la vie réelle. Elle a fait les frais d'un grand nombre de théories économiques et du développement qui, souvent, n'ont rien à voir avec la trajectoire de développement effectivement suivie par les pays riches. Il faut déterminer quelles politiques commerciales et fiscales ont réellement permis l'industrialisation et la croissance économique des pays développés et s'interroger sur la pertinence de ces politiques dans le contexte actuel. Le modèle de développement des pays africains doit s'inspirer de ce qui a été fait dans d'autres pays, et non s'appuyer sur des théories.

40. Il existe actuellement quelques bonnes initiatives d'intégration régionale, un peu partout en Afrique. La difficulté réside dans le fait qu'elles sont parfois menacées par d'autres processus. Avant d'adhérer à des accords de partenariat économique, les pays africains doivent se demander si ces accords entrent en conflit avec leurs priorités nationales et régionales.

41. Les principaux facteurs à l'origine des flux financiers illicites sont les pratiques commerciales irrégulières, telles que les prix de transfert, les fausses factures et l'octroi de conditions préférentielles abusives dans les industries extractives. On évalue à 60 milliards de dollars les pertes annuelles occasionnées par ces flux illicites, certaines études avançant même le chiffre de 1 000 milliards de dollars. Il a été beaucoup question de la mobilisation des ressources nationales et de l'aide publique au développement. Mais il est vain de mettre en avant ces deux sources de revenus sans colmater les fuites de capitaux que représentent les flux financiers illicites. Le traitement accordé par les pays africains sur leurs territoires respectifs à l'investissement étranger et aux sociétés multinationales doit faire l'objet d'une plus grande attention. Les pratiques criminelles (notamment le trafic de drogues et la traite d'êtres humains) représentent environ 30 % de l'ensemble des pertes; certaines de ces activités sont liées à des malversations commerciales. Les pays africains doivent modifier leurs priorités pour s'attaquer à ce problème.

42. Certaines stratégies de développement mises en œuvre dans le passé par les gouvernements africains ont favorisé un développement constructif et une croissance inclusive, ouvrant de larges perspectives pour l'avenir. La situation actuelle demande cependant une mise en conformité des paroles et des actes et requiert des dirigeants politiques qu'ils placent le développement collectif en tête de leurs priorités, fût-ce au prix de leur intérêt personnel et politique.

43. Parallèlement, il est nécessaire de soutenir la mobilisation des travailleurs et d'autres acteurs dont

les intérêts sont directement touchés par ces questions et dont la détermination est totale. Les parties prenantes peuvent servir d'intermédiaire et aider les autorités dans les efforts qu'elles font pour impliquer le système international. Les conflits d'intérêts dans le commerce international ont conduit à l'affaiblissement d'institutions telles que l'Organisation des Nations Unies. Les gouvernements africains doivent donc collaborer avec les acteurs concernés, prendre en considération ces conflits et préciser leurs propres objectifs.

44. **M^{me} El Bakri** (membre du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique et membre du Panel d'inspection de la Banque mondiale) souligne que, selon le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, la lutte contre ces flux exige d'engager des actions à plusieurs niveaux. Cette question intéressant les gouvernements, les partenaires internationaux et diverses entités transfrontalières, elle doit tout d'abord être traitée sur le plan politique. Toutefois, étant donné que ce sont la faiblesse des institutions et des cadres réglementaires et l'insuffisance des capacités de collecte de données qui facilitent au premier chef ces flux, il faut aussi tenir compte de certaines situations nationales spéciales. De plus, les flux financiers illicites sont plus faciles à mettre en place dans les industries extractives, d'où proviennent l'essentiel des ressources des pays africains, que dans l'agriculture, par exemple. La lutte contre ces flux doit revêtir différentes formes aux niveaux national, régional et international. Si de nombreux dirigeants africains, victimes de la corruption, n'accordent pas au rapport toute l'attention qu'il mérite, celui-ci doit néanmoins être mis en avant dans diverses instances.

45. **M. Hamam** (Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique) demande si un mécanisme de suivi sera mis en place pour examiner l'application des recommandations figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique.

46. **M^{me} Ovonji-Odida** (Présidente du Conseil d'administration international d'ActionAid International et membre du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique) déplore que l'Union africaine, qui a adopté le rapport à l'unanimité, n'ait pas prévu l'obligation pour les gouvernements d'établir un rapport de suivi annuel. Les débats sur la question ont généralement lieu hors des instances étatiques; la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique s'efforce de faire connaître le rapport. Il faudrait que des rapports sur les

flux financiers illicites soient établis de manière plus systématique au niveau de l'Union africaine, de sorte que les gouvernements nationaux soient poussés à en faire une question prioritaire.

47. **M. Lehohla** (Statisticien en chef, Afrique du Sud) indique que, dans la communauté statistique, les travaux réalisés à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) revêtent une importance centrale. L'une des priorités est de créer des comptes miroir pour toutes les exportations.

48. **M. Mmari** (Directeur exécutif de Policy Research for Development et membre de Southern Voice) juge important d'avoir en Afrique des gouvernements responsables, largement représentatifs et soucieux de l'être humain, qui agissent en faveur d'un développement inclusif. Si, le commerce intrarégional africain est en progression, il est encore bien inférieur à ce qu'il pourrait être dans l'ensemble de la région. Du fait de l'insuffisance des infrastructures intrarégionales, un billet d'avion entre la Tanzanie et le Sénégal coûte plus cher qu'entre l'Europe et l'Afrique.

49. La communauté internationale doit changer la manière dont elle aborde les questions de développement : les politiques commerciales, les alliances stratégiques et les conditions de financement, en particulier, doivent consolider plutôt que compromettre les efforts entrepris par les pays africains pour gagner en compétitivité. Tant que les pays très industrialisés continueront de verser des subventions massives à leurs producteurs pour protéger leurs industries, l'Afrique ne pourra pas soutenir la concurrence. Un changement de comportement doit donc intervenir des deux côtés de la relation commerciale.

50. **M. Vestrheim** (Norvège) considère que la lutte contre les flux financiers illicites bénéficiera dans une large mesure à la mobilisation des ressources intérieures et y voit une condition préalable à toute stratégie intégrée d'élimination de la pauvreté. La mobilisation des ressources nationales est la principale source de financement du développement et le principal moyen d'éliminer la pauvreté d'ici à 2030. Dans cette optique, des régimes d'imposition bien conçus, de solides réglementations et des règles de bonne gouvernance et de transparence sont essentiels.

51. La communauté internationale intensifie ses efforts en Afrique, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources intérieures et la fiscalité. Mais l'aide destinée à lutter contre les flux financiers illicites doit être accrue. Les institutions financières multilatérales mènent d'importants travaux sur la

fiscalité internationale et les flux illicites, notamment au sein de la Plateforme interinstitutions de collaboration sur les questions fiscales, qui effectue un précieux travail de coordination au niveau mondial.

52. L'intervenant demande aux participants comment ils envisagent les prochaines étapes du programme d'action contre les flux financiers illicites en Afrique, quelles sont les mesures les plus à même d'accélérer ce programme et comment la communauté internationale et les institutions multilatérales peuvent le mieux y contribuer.

53. **M. Sanfey** (Irlande) indique que son pays a concentré son aide au développement sur l'Afrique subsaharienne. Mentionnant le fait que certains dirigeants africains sont au pouvoir depuis la fin des années 70, il demande aux participants si la limitation du nombre des mandats successifs des dirigeants ne serait pas un moyen d'améliorer l'exercice du pouvoir et la responsabilité. Quant à la croissance à forte intensité de travail jugée souhaitable pour l'Afrique, il craint qu'elle n'aille à l'encontre de la tendance à la robotisation observée dans les pays occidentaux. Réagissant à la question des blocs commerciaux improductifs en Afrique et s'appuyant sur ses travaux antérieurs sur les accords de partenariat économique, il souhaite des avis sur les moyens de revenir à ces accords.

54. Il faut tirer des enseignements d'autres expériences nationales. Le Japon est un cas fascinant de pays qui n'a pas beaucoup d'atouts géographiques ni de ressources naturelles, mais qui a fait du littérisme de sa population un précieux facteur de développement.

55. S'agissant des difficultés de déplacement à l'intérieur de l'Afrique, il se demande pourquoi une compagnie aérienne à bas coût comme celles existant en Europe n'a pas vu le jour, malgré les différences des contextes nationaux.

56. **M. Mabhongo** [Observateur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)] s'interroge sur l'opportunité pour l'Afrique de continuer à investir dans des activités à forte intensité de main-d'œuvre pour stimuler la croissance, compte tenu de la montée de la robotisation, de l'automatisation et de l'intelligence artificielle. En Afrique du Sud, lorsque des grèves éclatent, certaines entreprises menacent d'introduire des robots pour exécuter les tâches normalement accomplies par les ouvriers syndiqués. Les secteurs où une croissance à forte intensité de travail est possible doivent être identifiés.

57. **M. Mebarki** (Nigéria) fait observer que, depuis un siècle, le système économique et financier mondial est manipulé au détriment de l'Afrique. De plus, les pays du continent ont des histoires différentes qui influencent leur statut économique et politique et leur rythme de développement. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de la coopération internationale est de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. La correction des déséquilibres actuels appelle une action radicale. Bien que l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies aient beaucoup fait pour mettre en œuvre le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, les multinationales continuent de saper délibérément le développement de l'Afrique et de dresser les Africains les uns contre les autres. Il faut trouver des solutions politiques qui ne se limitent pas à ce continent. La nature de la diplomatie veut que le problème d'un pays ou d'une région devienne un problème mondial : l'Organisation des Nations Unies et le Conseil économique et social doivent donc unir leurs efforts pour traiter les questions africaines.

58. **M. Bolaji** (Algérie) juge problématique la priorité donnée constamment, et à tout prix, à la mobilisation des ressources intérieures. Certes, l'Afrique est un continent riche, mais ses ressources sont inégalement réparties. La mobilisation des ressources intérieures n'est pas possible partout. Il ne peut y avoir de capacité de financement nationale que lorsque la croissance est durable. Le commerce international a des effets variables sur la croissance économique et n'est pas toujours bénéfique aux industries naissantes; en fait, dans de nombreux cas, il a une incidence négative sur les industries nationales et l'emploi. L'Afrique peut tout aussi bien être considérée comme une région pauvre, en raison des pertes financières massives occasionnées par les flux financiers illicites. La façon dont sont abordés nombre de problèmes de la région est parfois tendancieuse.

59. **M. Lehohla** (Statisticien en chef, Afrique du Sud) estime que les statisticiens ne s'acquittent actuellement pas assez bien de leur rôle d'experts techniques. Ils n'ont pas encore créé les plateformes que les décideurs pourraient utiliser pour élaborer des politiques commerciales.

60. Bien que le déséquilibre mondial au détriment de l'Afrique ne soit pas nouveau, il n'a pas encore été corrigé. Des conséquences graves sont à prévoir si aucune action multilatérale n'est engagée pour s'assurer que l'Afrique s'approprie la valeur qu'elle crée. Des structures parallèles portent atteinte quotidiennement à la Déclaration de Paris pour l'efficacité de l'aide et les institutions panafricaines

sont impuissantes. Il appartient aux Africains de prendre davantage leur destin en mains.

61. L'organisation des blocs commerciaux nécessite des analyses plus poussées. Si les chaînes de valeur mondiales sont parfois à géométrie variable, la contiguïté géographique a maintes fois prouvé son efficacité dans la promotion du développement industriel. L'absence de cohérence et les contradictions concernant les accords de partenariat économique constituent également un problème.

62. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs se distingue par l'influence importante qu'il exerce sur les indicateurs relatifs à la paix et la sécurité. À l'heure actuelle, les Africains n'ont pas conscience de l'intérêt qu'il peut représenter.

63. **M^{me} Ovonji-Odida** (Présidente du Conseil d'administration international d'ActionAid International et membre du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique) est d'avis que l'Afrique a besoin de figures dirigeantes à même de défendre et de mener des actions sur des questions systémiques et de développement.

64. Bien que les flux financiers illicites touchent l'Afrique de manière disproportionnée, ils n'en sont pas moins un problème mondial; c'est pourquoi, l'OCDE a mis au point un cadre de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Toutefois, ce cadre n'a pas été élaboré en y associant toutes les parties, et nombre de ses solutions ne reflètent que les intérêts des pays membres de cette organisation. Le système multilatéral doit recourir à des mécanismes plus ouverts et démocratiques auxquels les pays africains puissent être associés. Les institutions financières internationales doivent apporter leur soutien au système multilatéral.

65. Les multinationales sont à l'origine d'environ 60 % des flux financiers illicites; plus de réglementation et de transparence sont donc nécessaires, notamment sur le lieu d'enregistrement de ces entreprises. La réglementation de l'activité économique doit avoir des effets bénéfiques pour les pays développés comme pour les pays en développement.

66. Le système n'est pas détraqué : simplement, il fonctionne comme il a été conçu pour fonctionner. Pour changer les règles du commerce, de la finance et de la fiscalité, les pays doivent se concentrer sur les avantages communs à long terme et non sur leurs intérêts concurrents à court terme. Les gouvernements des pays du Nord et du Sud ont bel et bien des intérêts

communs, car tous les problèmes sont aujourd'hui interconnectés.

67. Des changements périodiques d'équipes dirigeantes et la limitation du nombre de leurs mandats successifs sont nécessaires pour régénérer les idées politiques et les capacités institutionnelles. Il est indispensable d'investir dans la jeunesse du continent, qui est une source de richesse et non un problème à résoudre.

68. **M^{me} El Bakri** (membre du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique et membre du Panel d'inspection de la Banque mondiale) fait remarquer que la promotion d'une croissance s'appuyant sur les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre importante doit aller de pair avec un effort de formation professionnelle au profit des pauvres ainsi qu'avec des mesures qui empêchent la population de retomber dans la pauvreté. Poursuivis ensemble, ces trois objectifs permettront de résoudre le problème de l'automatisation et de sortir durablement de la pauvreté.

69. Les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales doivent soutenir le renforcement des capacités nationales, avec comme objectif d'améliorer les systèmes de collecte de données, de renforcer les institutions et de durcir les cadres réglementaires.

70. **M. Sanfey** (Irlande) se demande si c'est à cause des pays occidentaux que les déplacements intra-africains sont toujours aussi chers et inefficaces.

71. **M. Mmari** (Directeur exécutif de Policy Research for Development et membre de Southern Voice) indique qu'on a essayé de multiples façons de résoudre le problème des déplacements intra-africains, notamment par le biais de compagnies aériennes privées et publiques. Mais le secteur du transport aérien est très tributaire du volume d'activité et très sensible aux cycles économiques mondiaux d'expansion et de contraction. Partout dans le monde, ce secteur a été marqué, ces dernières années, par un fort mouvement de consolidation, les compagnies cherchant à se regrouper pour exploiter en commun leurs marchés. Comme le volume d'activité sur les transports africains reste faible, beaucoup de compagnies aériennes africaines ont eu du mal à devenir rentables. La question du transport aérien intra-africain est extrêmement complexe mais il ne fait aucun doute que tôt ou tard, une solution sera trouvée.

72. **M. Lehohla** (Statisticien général, Afrique du Sud) considère que l'Afrique doit se réinventer : le monde n'admettra jamais avoir une dette envers elle.

C'est à l'Afrique plus qu'à l'Occident qu'il incombe de veiller à ce que nul ne soit laissé pour compte sur le continent.

73. **M^{me} Ovonji-Odida** (Présidente du Conseil d'administration international d'ActionAid International et membre du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique) constate que l'Afrique a beaucoup de ressources à sa disposition mais qu'elle a besoin de dirigeants qui respectent les priorités et sachent conjuguer solutions politiques et solutions techniques.

74. **M. Mmari** (Directeur exécutif de Policy Research for Development et membre de Southern Voice) estime que, pour éliminer la pauvreté, l'Afrique doit être dirigée par des gouvernements responsables et à l'écoute de la population, soutenus par une solide coopération de la communauté internationale.

75. **M. Hamam** (Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique) rappelle que le caractère multidimensionnel de la pauvreté appelle une approche intégrée et globale. Des données précises et actualisées doivent être disponibles pour assurer la bonne planification indispensable à l'élimination de la pauvreté et des problèmes connexes comme le chômage. L'Afrique doit changer de logiciel, arrêter de débattre de la pauvreté et s'intéresser à la question de l'appauvrissement, sous l'effet notamment des flux financiers illicites. La volonté politique et la détermination sont des conditions essentielles pour réussir à intégrer les objectifs d'élimination de la pauvreté dans les politiques. Le manque de ressources est l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les politiques intégrées. Il faut un modèle viable de financement à même de favoriser la croissance d'activités à forte intensité de travail, de soutenir les investissements dans la santé et l'éducation et d'empêcher la population de retomber dans la pauvreté. La mobilisation des ressources nationales doit être optimisée grâce à la promotion du commerce intra-africain. Les pays africains et leurs partenaires de développement doivent appliquer les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique et les intégrer aux plans de développement nationaux.

76. **Le Président** affirme que, comme pour les objectifs de développement durable, la mise en œuvre est une composante essentielle de tout effort d'élimination de la pauvreté.

La séance est levée à 12 h 50.